

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de 2 postes de refoulement sur le territoire de Grand Lieu Communauté comportant 2 lots désignés ci-dessous :

- **Lot 1 : Reconstruction du poste de refoulement de la Chaussée à La Chevrolière avec renforcement de sa capacité de pompage**
- **Lot 2 : Renforcement du poste de refoulement de Plaisance à Saint-Philbert de Grand Lieu**

S'agissant du **lot n°1**, le schéma directeur réalisé par IRH en 2021 sur la commune de La Chevrolière a montré la nécessité d'augmenter la capacité de transfert du poste de refoulement de La Chaussée. Outre le renforcement de la capacité de pompage, la vétusté du génie civil nécessite une reprise complète de l'ouvrage. Aussi, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour réaliser la conception de ce projet et assurer le suivi de chantier. Les études devront aussi déterminer si la conduite de refoulement doit être remplacée et si un bassin tampon est nécessaire.

Concernant le **lot n°2**, le schéma directeur réalisé sur la commune de Saint-Philbert de Grand Lieu a démontré qu'aujourd'hui, la capacité de pompage du poste de refoulement de Plaisance est insuffisante par temps de pluie pour les besoins actuels. De plus, les effluents du lycée dont la construction doit s'achever en septembre 2026 transiteront via ce poste de refoulement. Aussi, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour renforcer la capacité de pompage de ce poste. Les études devront aussi confirmer ou infirmer la nécessité de remplacer la conduite de refoulement

Aussi, une consultation a été lancée le 24/05/2024. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 28 juin 2024 à 12h00.

Une entreprise a remis une offre conforme pour chacun des lots.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **CÉMÉAU** – 24 allée du Grand Calvaire – 85250 Chavagnes-en-Paillers, pour un montant de :

- Pour le lot n°1 : **20 151,32 € HT**, soit 24 181,84 € TTC (forfait de rémunération), auquel viendra s'ajouter des prestations complémentaires rémunérées sur la base d'un **prix unitaire de 480,00 € HT**, soit 576,00 € TTC appliqué aux quantités réelles exécutées, soit un montant estimé à 2 880,00 € HT, soit 3 456 € TTC.
- Pour le lot n°2 : **12 348,00 € HT**, soit 14 817,60 € TTC (forfait de rémunération), auquel viendra s'ajouter des prestations complémentaires rémunérées sur la base d'un **prix unitaire de 480,00 € HT**, soit 576,00 € TTC appliqué aux quantités réelles exécutées, soit un montant estimé à 2 880,00 € HT, soit 3 456 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240711-DE163_P110724-DE

S'LO

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de 2 postes de refoulement sur le territoire de Grand Lieu Communauté, à l'entreprise **CÉMÉAU** – 24 allée du Grand Calvaire – 85250 Chavagnes-en-Paillers, pour un montant de :

- Pour le lot n°1 : **20 151,32 € HT, soit 24 181,84 € TTC (forfait de rémunération)**, auquel viendra s'ajouter des prestations complémentaires rémunérées sur la base d'un **prix unitaire de 480,00 € HT, soit 576,00 € TTC** appliqué aux quantités réelles exécutées, soit un montant estimé à **2 880,00 € HT, soit 3 456 € TTC**.
- Pour le lot n°2 : **12 348,00 € HT, soit 14 817,60 € TTC (forfait de rémunération)**, auquel viendra s'ajouter des prestations complémentaires rémunérées sur la base d'un **prix unitaire de 480,00 € HT, soit 576,00 € TTC** appliqué aux quantités réelles exécutées, soit un montant estimé à **2 880,00 € HT, soit 3 456 € TTC**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 11 juillet 2024.

Acte n° : DE163-P110724

Publié sur le site internet le : 12/07/24

Signé électroniquement par le Président,
Johann Boblin
Date de signature : 11/07/2024
Qualité : Johann BOBLIN,
Président de Grand Lieu Communauté